



MUNICIPALITÉ
DE
VALEYRES-SOUS-RANCES
1358 VALEYRES-SOUS-RANCES

Valeyres-sous-Rances, le 23 mai 2012

Conseil Général
de et à

1358 Valeyres-sous-Rances

Préavis no 08/12 : Demande de crédit pour financer les travaux d'équipement des parcelles n° 70, 537 et 538

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

1. But

Le présent préavis a pour but de solliciter un crédit de **frs 138'000.-** pour financer les travaux d'équipement des parcelles n° 70, 537 et 538 au lieu-dit « La Cloche », conformément à l'art. 19 de la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) et de l'art. 49a de la Loi cantonale sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) qui obligent les communes à équiper les fonds qui sont colloqués en zones constructibles..

2. Préambule

Peu après l'acceptation du préavis n°06/12 par le Conseil général dans sa séance du 21 mars dernier concernant l'équipement des parcelles n° 70 et n° 364, la Municipalité a reçu du bureau d'urbanisme mandaté à cet effet, le rapport d'étude sur le potentiel de développement de la commune. Les conclusions de ce rapport, effectué dans le but de répondre aux exigences du Plan Directeur Cantonal, et en particulier de sa mesure A11, démontre une sur capacité qui ne laisse aucune chance à la parcelle n° 364 « La Cloche » d'être légalisée en zone à bâtir d'ici à 2023.

For de cette constatation, la Municipalité a estimé judicieux d'élaborer un nouveau projet qui propose de raccorder les nouvelles canalisations équipant les parcelles n° 70, 537 et 538 aux infrastructures existantes, la capacité de ces dernières le permettant selon rapport du bureau DTP SA à Orbe. L'importante dépense supplémentaire qu'induirait la réalisation du premier projet (préavis n° 06/12) qui englobait la parcelle n° 364, ne trouve plus sa justification dès lors que cette dernière ne sera pas affectée à des logements.

3. Description des travaux

De la parcelle n° 49 jusqu'à la n° 538, creuse et pose de tous les services soit : EU, EC, Eau potable, gaz, Romande Energie, Swisscom et VO. En raison de la largeur de la fouille, la réfection complète d'une partie du chemin du Clos du Mujon sera nécessaire.

4. Conséquences financières

Montants selon devis retenu :

| | | |
|--|------------|------------------|
| • Travaux de génie civil | frs | 74'000.- |
| • Travaux appareillage eau potable | frs | 9'000.- |
| • Travaux appareillage gaz | frs | 2'100.- |
| • Travaux bureau technique | frs | 28'0000.- |
| • TVA | frs | 10'200.- |
| • Divers (assurances, contrôle, publications etc.) | frs | 6'500.- |
| • Imprévu env. 7% | frs | 8'200.- |
| TOTAL NET (escompte et TVA inclus) | frs | 138'000.- |

5. Financement

Cette dépense sera financée par prélèvement sur la trésorerie courante. La charge sera entièrement compensée par un prélèvement sur fonds de réserve « travaux futurs ».

6. Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité invite le Conseil général à bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil général de Valeyres-sous-Rances

- Vu le préavis Municipal n° 08/12 : demande de crédit pour financer les travaux d'équipement des parcelles n°70, 537 et 538 au lieu-dit « La Cloche »
- Entendu les rapports des commissions désignées pour l'étude de ce projet ;
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

1. la Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux d'équipement des parcelles n° 70, 537 et 538 ;
2. un crédit de frs 138'000.- financé par un prélèvement sur la trésorerie courante lui est accordé à cet effet ;
3. de compenser la totalité de la charge par un prélèvement sur le fonds de réserve « travaux futurs »

DECHARGE

Les commissions de leurs mandats.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE DE VALEYRES-SOUS-RANCES

La syndique



C. Tallichet Blanc



La secrétaire



F. Turin

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 22 mai 2012.

Responsables du dossier : Mr. Thierry Vidmer, municipal